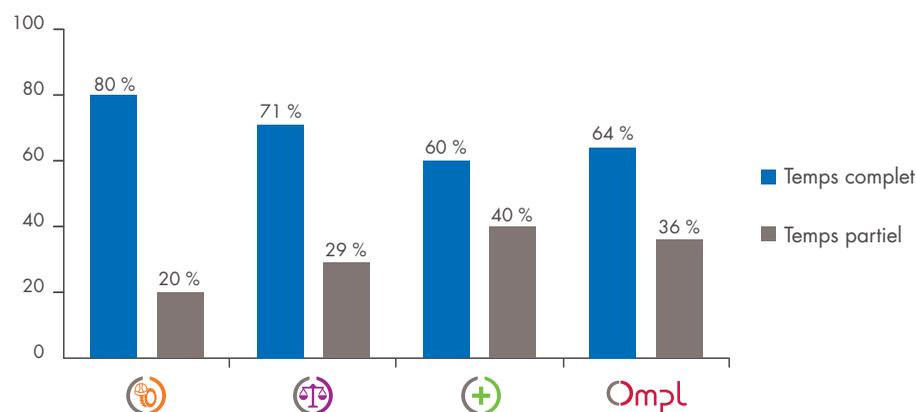




Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2012. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.

Durée du temps de travail par secteur professionnel



Secteur cadre de vie-technique

Entreprises d'architecture

Entreprises d'économistes de la construction

Entreprises d'experts en automobile

Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers

Secteur juridique

Études d'administrateurs et mandataires judiciaires

Cabinets d'avocats

Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques

Études d'huissiers de justice

Secteur santé

Cabinets dentaires

Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers

Cabinets médicaux

Pharmacie d'officine

Cliniques vétérinaires

PLUS DU TIERS DES SALARIÉS À TEMPS PARTIEL

64 % des salariés des entreprises libérales travaillent à temps complet. En comparaison, cette proportion est inférieure à la moyenne nationale (68 %). Cependant, cette moyenne cache des disparités par secteur :

- le secteur cadre de vie-technique se singularise par un taux de salariés à temps complet plus important que les deux autres secteurs ;
- le secteur juridique est dans une situation intermédiaire, près de trois salariés sur dix à temps partiel ;
- le secteur santé totalise deux salariés sur cinq à temps partiel, soit le double du secteur cadre de vie-technique.

Il est important de noter que 84 % des salariés à temps partiel sont dans une situation choisie.



Le taux de féminisation du secteur impacte directement la durée du temps de travail.

- Ⓜ Les branches du secteur cadre de vie-technique ont un taux de féminisation plus faible et donc de salariés à temps partiel. La proportion de salariés à temps complet n'est pas inférieure à 77 %.
- Ⓜ Les branches du secteur juridique ont une proportion de salariés à temps partiel intermédiaire entre les deux secteurs. Comme le secteur cadre de vie-technique, les branches les plus masculines ont le taux de salariés à temps complet le plus élevé. La branche des cabinets d'avocats emploie près du tiers des salariés à temps partiel.
- Ⓜ Les branches du secteur santé ont *a minima* 27 % de salariés à temps partiel. La branche des cliniques vétérinaires affiche le taux de salariés à temps partiel le plus élevé, près d'un salarié sur deux.

Durée du temps de travail par branche professionnelle

Secteur/Branches professionnelle	Temps complet	Temps partiel
	80 %	20 %
	77 %	23 %
	86 %	14 %
	81 %	19 %
	87 %	13 %
	71 %	29 %
	73 %	27 %
	68 %	32 %
	81 %	19 %
	79 %	21 %
	60 %	40 %
	54 %	46 %
	73 %	27 %
	58 %	42 %
	60 %	40 %
	52 %	48 %
Ompl	64 %	36 %